



Pour le transport des matières organiques, des bio-seaux d'une contenance de 25 litres sont en vente dans les 6 recyparcs participant au projet, au prix de 5 €.

Des housses en plastique à placer dans le bio-seau sont également disponibles au prix de 2 € / 20 housses. Cette « protection » ne s'avère cependant pas nécessaire et génère des déchets supplémentaires : Ipalle recommande plutôt, pour faciliter le nettoyage du bio-seau, de placer un journal ou des copeaux de bois dans le fond du récipient.

Comment utiliser votre bio-seau ?

- A la maison, évitez de le placer à côté d'une source de chaleur (radiateur, four...) afin d'éviter les odeurs désagréables.
- N'oubliez pas de le refermer avant le transport : il suffit de rabaisser la poignée vers l'avant pour sceller le couvercle et rendre le seau parfaitement hermétique.
- Vous pouvez laver votre bio-seau. Un nettoyage à l'eau claire suffit. Attendez que votre seau soit sec avant de le remplir à nouveau afin d'éviter que les matières ne collent.
- Des raclettes sont mises à disposition au recyparc afin de bien vider votre bio-seau.
- Vous pouvez bien sûr utiliser tout autre contenant de votre choix (hormis des sacs et sachets).

Plus d'informations :

Intercommunale IPALLE, chemin de l'Eau Vive 1 à 7503 FROYENNES
069/84.59.88 info@ipalle.be www.ipalle.be



Projet pilote de collecte de matières organiques

Déchets de cuisine, restes de repas, de pains, marc de café, épluchures de fruits et légumes, aliments avariés...

A partir du 1^{er} février 2017

Dans les recyparcs de :

Antoing/Brunehaut (rue du Marais à Brunehaut)

Beloeil (rue Sarrazin)

Bernissart (zoning d'Harchies)

Estaimpuis (rue de Luna)

Mouscron 2 (avenue bois Jacquet à Dottignies)

Tournai 3 (605 chaussée de Renaix)



Ipalle lance un projet pilote de collecte de matières organiques dans 6 de ses recyparcs. Cette opération intervient en complément du compostage à domicile et du compostage de quartier encouragés par votre intercommunale, pour offrir la possibilité à ceux qui ne les pratiquent pas de séparer leurs matières organiques des autres déchets non recyclables jetés à la poubelle.

Le succès de l'opération, programmée pour une durée de 6 mois, dépendra de l'adhésion de la population. L'apport de ce nouveau type de déchet dans les recyparcs concernés est non obligatoire et se fait sur base volontaire. Ipalle met tout en œuvre pour le bon fonctionnement de cette expérience qui, si elle s'avère concluante, sera étendue à l'ensemble des recyparcs de Wallonie picarde et du Sud-Hainaut.

Les matières collectées rejoindront une unité de biométhanisation (production d'électricité) à Quévy.



Deux possibilités pour alléger votre sac-poubelle : le compostage à domicile/de quartier ou l'apport de vos déchets de cuisine au recyparc.

Comment ça marche ?

Qui ?

Toute personne domiciliée en Wallonie picarde et disposant d'une carte d'accès au recyparc peut participer **gratuitement** à l'opération. Celle-ci s'adresse uniquement aux particuliers (pas d'acceptation de déchets de cuisine provenant de collectivités). Aucun quota n'est mis en place.

Où ?

Des conteneurs spécifiques sont destinés à recevoir les matières organiques dans les recyparcs prenant part au projet pilote : Antoing/Brunehaut, Beloeil, Bernissart, Estaimpuis, Mouscron 2 (Dottignies), Tournai 3 (chaussée de Renaix).

Comment ?

Adressez-vous au gardien de votre recyparc, qui vous guidera avec plaisir.



Déchets acceptés

Restes de fruits et légumes (y compris les parties ligneuses, les fruits secs et les noyaux)
 Coquilles d'œufs
 Déchets de cuisine, restes d'aliments (crus et cuits, mais froids) en éliminant les liquides en excès
 Riz, pain, biscuits, pâtes et féculents
 Aliments avariés sans emballages
 Marcs de café, filtres de thé et d'autres boissons à infusion
 Essuie-tout, serviettes en papier usagées ou souillées de résidus d'aliments
 Mouchoirs en papier usagés
 Litières biodégradables de petits animaux domestiques



Déchets refusés

Liquides
 Pièces de viande, poissons, crustacés, en quantité importante
 Emballages d'aliments (pots de yaourt, sachets de mozzarella, emballages de charcuterie...)
 Papier pour emballages alimentaires (papier huilé, plastifié ou avec aluminium)
 Huile
 Mégots de cigarette
 Poudre ou autres produits de nettoyage
 Produits chimiques
 Plastiques non compostables
 Langes
 Déchets végétaux (tontes, feuilles, déchets d'élagage)
 Cendres
 Déjections canines